

**COMPTE-RENDU DU
COMITE QUANTITATIF DE L'EAU
du 15 février 2019**

Liste des personnes présentes ou excusées en annexe.

Monsieur le Préfet ouvre la séance de ce premier comité quantitatif de l'année. Il rappelle avoir souhaité que ce comité se déroule au mois de février avec un objectif double, faire un point sur la situation actuelle et préparer la gestion de la campagne 2019. Il précise qu'avant de rentrer dans la gestion de la campagne 2019, des chiffres consolidés sur les volumes consommés, au cours de la campagne 2018 seront présentés.

Monsieur le Préfet présente le déroulé de ce comité quantitatif de l'eau et invite les participants à intervenir à l'issue des présentations.

—ooOOoo—

Les présentations sont disponibles sur le site de la préfecture (voir adresse ci-après).

Présentation DDTM

La DDTM présente le bilan de la saison estivale avec, notamment, les volumes autorisés et consommés et un focus sur l'historique des consommations pour les bassins déficitaires.

Monsieur le Préfet propose une prise de parole à l'issue de cette présentation, sur le bilan de l'étiage 2018.

M. Demarq, SOS Rivières s'interroge sur le fait que les consommations augmentent ou se maintiennent en 2018, alors que les surfaces irriguées diminuent au regard des statistiques présentées par l'OUGC.

M. Servant, vice-président de la CRA Nouvelle-Aquitaine répond qu'il n'y a eu aucune pluie de juin à octobre 2018, avec un été très chaud, d'où une consommation importante pour satisfaire le besoin des plantes. En comparaison, les consommations de 2017 étaient basses, au regard des restrictions mises en œuvre. Selon les années et les températures, les volumes peuvent varier de 1500 jusqu'à 2800 m³/ha de maïs.

Monsieur le Préfet remarque que la tendance est en effet à la baisse sur les surfaces irriguées, mais il rappelle que l'impact des restrictions doit bien être pris en compte.

M. Demarq, SOS Rivières souligne les écarts entre volumes autorisés et consommés, en précisant que les volumes autorisés ne sont jamais consommés.

M. Servant, vice-président de la CRA Nouvelle Aquitaine souligne que les volumes autorisés ont été calculés sur les volumes réellement consommés, avant 2006.

M. Roblin, ASHARA indique que, désormais, les CIPAN doivent être irriguées pour pousser, ce qui prolonge la période d'irrigation.

Présentation METEO FRANCE

M. Berronneau de Météo France, lors de sa présentation, précise que l'automne 2018 a été particulièrement sec, avec un déficit de 38 %, soit 100 mm par rapport aux normales saisonnières. L'hiver a été pluvieux (+14 %), mais sans excès. La saison hydrologique présente un déficit de -17 %. Le mois de janvier 2019 a été sec, mais plus pluvieux que celui de 2017.

M. Manson, directeur-adjoint de la DDTM17, demande s'il apparaît une différence de pluviométrie entre le Nord et le Sud du département.

M. Berronneau, Météo France, répond qu'il existe un déficit plus marqué sur le Nord-est.

M. Picaud, NE17, demande à « garder l'eau au maximum sur les bassins », c'est-à-dire conserver les fonctionnalités des secteurs humides.

M. Servant, vice-président de la CRA Nouvelle Aquitaine, demande à intégrer les données sur l'ETP pour les prochaines présentations de Météo France.

Présentation Agence Régionale de la Biodiversité

L'état des nappes est illustrée par les données piézométriques.

Monsieur le Préfet attire l'attention sur les nappes se situant en dessous des 5 %, par rapport aux valeurs historiques et précise que l'on ne commence pas la campagne avec un « stock confortable ». Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les évolutions, car rien n'est « garanti » à ce stade.

Présentation DREAL

L'état quantitatif des cours d'eau est illustré par les données des débits des rivières.

M. Picaud, NE17, regrette les manœuvres intempêtes des ouvrages à la mer et le non-respect des objectifs de niveaux d'eau dans les marais. Il conviendrait de ne pas évacuer l'eau des zones basses. Par ailleurs, il regrette l'interruption des réunions techniques de bassins. Il rappelle que, lors de ces réunions, il a fait part des problèmes de représentativité des seuils de gestion, ces derniers ne permettant pas d'empêcher les assècs. Il convient de remonter ces valeurs.

Mme Bonacina, DDTM 17, précise que des réunions techniques de bassin se sont bien tenues sur les bassins de l'Antenne et la Seugne, fin 2018. Elle précise que des remontées de seuils peuvent être étudiées dans le cadre de projet de territoire sur les bassins où ils sont mis en place (comme cela a été le cas sur l'Aume couture).

M. Demarq, SOS Rivières, demande si le projet de territoire Boutonne peut être amendé par une action visant la remontée des seuils de gestion.

Monsieur le Préfet précise que le projet de territoire Boutonne est validé. Il existe toutefois un comité de suivi qui peut proposer des évolutions, si elles sont partagées.

M. Picaud, NE17, souligne que les projets de territoire n'avancent pas. Il fait référence à un compte-rendu de CQE du 22 juillet 2015 qui détaillait les éléments attendus dans les projets de territoire, conformément à la note d'instruction ministérielle. A ce jour, il estime que les projets de territoire ne remplissent pas les objectifs attendus. Enfin, il estime que le cadrage national des projets de territoire ne permet pas de travailler sur les seuils de gestion et la qualité des milieux aquatiques. Il regrette également l'absence d'évaluation de ces démarches.

Mme Bonacina, DDTM 17, précise qu'au-delà du cadrage national, un projet de territoire est un document partagé et que l'on peut aller au-delà, si des mesures sont pertinentes sur un territoire. En ce qui concerne l'évaluation, les comités de suivis doivent remplir cette mission.

M. Perrin, ville de la Rochelle, demande s'il est prévu un projet de territoire sur le bassin du Curé.

Mme Bonacina, DDTM 17, répond qu'il existe un contrat de territoire (CTGQ) qui est « l'ancêtre » des projets de territoire. Il est attendu un véritable projet de territoire pour prendre en compte, non seulement les projets de réserves, mais également l'ensemble des enjeux et notamment ceux sur l'eau potable.

M. Perrin, ville de la Rochelle, précise que le CTGQ ne comporte quasiment que les projets de réserves. Il souhaite qu'un vrai projet de territoire intègre des actions sur l'évolution de l'agriculture qui prennent en compte les enjeux AEP et le changement climatique.

Monsieur le Préfet reconnaît que les projets de territoire sont lents dans leur mise en place. Aujourd'hui, la priorité est clairement donnée aux projets de territoire en cours d'élaboration. Toutefois, les éléments du CTGQ Curé pourraient être repris pour être améliorés.

M. Chaboisseau estime que sur la Seudre, si plusieurs barrages sont enlevés, il y a un risque d'assèchement prématuré.

Mme Bonacina, DDTM 17, répond qu'il y a déjà eu plusieurs réunions sur la continuité écologique des cours d'eau. Il est important de bien différencier les deux notions de débit et de niveau d'eau dans les cours d'eau. Il est rappelé que les barrages jouent très peu sur les débits, ils jouent sur les niveaux d'eau. Un cours d'eau est principalement alimenté par la nappe.

M. Lépine, Syndicat des Eaux, souligne que les grosses masses d'eau stockées sont souterraines.

M. Gaucher, FNSEA17, constate que le contrat de territoire est positif en Vendée et dans les Deux-Sèvres. Il se demande pourquoi il est remis en cause en Charente-Maritime, sur le Curé.

Monsieur le Préfet confirme ses propos. Il conviendrait, sur ce territoire, de reprendre les éléments existants en les améliorant avec l'intelligence collective.

M. Servant, vice-président de la CRA Nouvelle Aquitaine, répond qu'on reprocherait presque au département de Charente-Maritime d'être précurseur. Ces contrats sont apparus dans le 17 et le 85, grâce à l'Agence de l'eau. Il faut accélérer la mise en place des actions : les premiers ont émergé sur le Curé, la Sèvre Niortaise et la Boutonne, il y a 20 ans. Les acteurs, comme la ville de la Rochelle ou les APN ont été associés. Il rappelle que sur la Boutonne, les seuils ont été remontés et que les réserves ne sont pas en place. Les Assises de l'eau ont constaté la sécheresse ; le modèle vendéen fonctionne, avec des réserves et des seuils de gestion estivale plus hauts.

Monsieur le Préfet indique que s'il y a des choses à améliorer dans ces contrats de territoire, il faut le faire. Il rappelle que les deux ministères de l'agriculture et de l'environnement souhaitent que les actions des projets de territoire aboutissent.

Présentation Agence Française pour la Biodiversité

M. Fleury, AFB, signale que le mois de septembre 2018 a été le plus critique. En 2019, le prochain relevé aura lieu en juin, au moment de la baisse des débits et ensuite suivant l'évolution de l'étiage.

M. Picaud, NE17, constate que malgré les efforts, on constate un échec au regard des enjeux sur le bon état des milieux et du maintien du patrimoine commun qu'est la biodiversité. Les seuils de gestion sont permissifs. On constate des assècs importants en septembre, alors que les seuils ne sont pas atteints.

Il rappelle les orientations du rapport de la mission BISCH et insiste sur le fait que toutes les actions des projets de territoire n'aboutissent pas. Seules les réserves, passant par arrêté préfectoral aboutissent. Il précise que le préfet dispose de mesures réglementaires pour préserver les espaces naturels ou les aires d'alimentation des captages.

M. Demarq, SOS Rivières, souligne que toutes les actions, mises à part les réserves, n'avancent pas. Il cite notamment les actions relatives aux diagnostics.

Monsieur le Préfet rappelle que le projet de territoire de la Boutonne est abouti. Il date de 2016. Il est, en effet, temps de mettre en œuvre les actions. Il est ouvert à la discussion sur les actions, mais précise que tout ne peut pas être réglementaire.

M. Bricet, Président de la FDPPMA, se demande ce qui bloque l'avancée du projet de territoire de la Seugne.

Mme Bonacina, DDTM 17, indique que ce projet avance. La phase de diagnostic est importante. Il s'agit de ne pas minorer cette phase. Le bureau d'études a été congédié, ce qui a impacté le calendrier.

M. Emard, Président du SYMBO, précise que depuis la validation du PT Boutonne, il y a eu la GEMAPI qui a perturbé le calendrier de mise en œuvre des actions. Il invite toutefois les membres de l'assemblée au COPIL et au COTECH pour constater l'état d'avancement réel des actions du projet de territoire.

Présentation IFREMER

Monsieur le Préfet demande s'il existe une corrélation immédiate entre la salinité et le déficit pluviométrique.

M. Berronneau de Météo France répond qu'il existe un lien, mais il y a aussi de l'inertie.

Mme Rhone précise que la salinité est complexe et dépend de plusieurs facteurs (apports d'eau douce, vent, marées, etc.). Avec une salinité modérée, on est en dehors de la période à risque. De nouvelles sondes ont été mises en place pour mesurer la salinité, la température et la turbidité.

Présentation ARS

M. Le Rallier, ARS, indique un niveau très faible des nappes en fin d'étiage 2018. Début 2019, dans le centre du département, les nappes profondes sont en recharge constante, tandis que dans le sud, la recharge est en baisse.

50 Mm³ ont été prélevés en 2018 (données proches de celles de 2017), dont 31 Mm³ en eaux souterraines.

Il y a, en effet, une différence entre les nappes de l'Aunis (jurassique), le crétaqué qui poursuit sa recharge et les nappes semi-captives du turono-coniacien qui sont en baisse.

Les points de vigilance sont multiples :

- Enjeu sur la recharge des nappes captives qui interrogent,
- Équilibre entre l'AEP et l'irrigation,
- Enjeu qualitatif avec des obligations de dilution pour respecter les normes et garantir la qualité.

Monsieur le Préfet demande quelle est l'évolution envisagée sur le moyen terme (5 ans) sur les consommations en eau potable.

M. Le Rallier, ARS, répond que les producteurs et distributeurs d'eau, de manière globale, cherchent à optimiser constamment les rendements des réseaux pour réduire les prélèvements. On constate, également, une diminution de la consommation des ménages (de 120 m³ à 80 m³). Toutefois, la consommation est extrêmement liée à la variation de la population saisonnière.

M. Perrin, ville de la Rochelle, indique que le réseau d'eau potable sur la Rochelle est étanche à 80%. Compte tenu du problème sur les captages de l'Aunis en août 2018, une meilleure communication est envisagée, à l'avenir, avec l'EPMP.

Mme Hugues, CD17, rappelle que le Département a élaboré un schéma directeur AEP, avec des éléments de prospective à 2030.

M. Boucard, Président de la Coordination Rurale, souligne qu'avec des réserves d'eau, l'AEP serait davantage sécurisée.

M. Picaud, NE17, regrette que l'on parle trop peu de qualité de l'eau. Un travail a été réalisé par NE17 sur la problématique des phytosanitaires, qui a rencontré des difficultés d'accès aux données. On retrouve des pesticides à plusieurs centaines de mètres. On voit apparaître de nouvelles molécules, plus puissantes. Les producteurs d'eau, pour l'instant arrivent à traiter, mais cela va devenir plus difficile. La problématique qualitative est encore plus importante que la problématique quantitative.

Monsieur le Préfet indique que le service de l'État en charge de la qualité dans le département est l'ARS.

M. Le Rallier, ARS, indique qu'une surveillance des eaux brutes et distribuées est en place. Il indique que les grosses unités sont équipées de traitements au charbon actif pour traiter les phytosanitaires. Certaines molécules sont difficiles à traiter, notamment la dégradation de l'atrazine (molécules plus petites). Il y a des demandes de dérogation en cours pour distribuer de l'eau, avec présence de molécules non traitées, en attendant la réalisation des travaux permettant de traiter ces molécules.

M. Perrin, ville de la Rochelle, indique que des molécules apparaissent depuis 2 ou 3 ans et demandent de la vigilance. Il convient de ne pas dégrader la situation pour éviter les investissements lourds. Le préventif doit être préféré au curatif. Il insiste sur la nécessité d'avoir une approche globale, au sein des projets de territoire et notamment de s'interroger sur le type d'agriculture souhaitée pour gagner en qualité. La ville en est à son second programme Re-Sources.

M. Lépine, Syndicat des eaux, souligne qu'il est mis en place un suivi des eaux brutes depuis 2 ou 3 ans. Il existe des métabolites de l'atrazine présentes à 200m de profondeur. Le traitement de ces molécules nécessite un investissement de 2 à 300 000€, d'où le risque de conséquences sur le prix de l'eau.

Monsieur le Préfet demande à l'ARS une note d'éclairage sur le sujet.

M. Réthoret, directeur SYMBO, indique que les automnes sont très secs depuis 15 ans. Il souligne que l'enjeu sur les actions visant à capter les reliquats azotés post récolte est fort. En effet, avec de forts abatements d'eau en fin d'automne, les apports aux cours d'eau sont importants. Un véritable travail agronomique est à mener avec la profession agricole sur les couverts végétaux, en allant plus loin que les CIPAN, notamment sur les densités de couverts pour avoir un double objectif économique et environnemental. Une présentation intéressante avait été faite en ce sens, lors du projet de territoire Boutonne, dans le cadre du dispositif "Agr-eau".

Monsieur le Préfet confirme l'approche globale à conduire au sein des projets de territoire.

M. Picaud, NE17, souligne que sur le bassin d'alimentation de la Courance, la part des agriculteurs en « AB » est passée à 20%. Les évolutions climatiques conduisent à des changements de pratiques. Le travail sur les couverts est intéressant, sous réserve de ne pas les détruire au glyphosate. Il serait intéressant de valoriser le travail réalisé au CNRS de Chizé, dans le cadre des projets de territoire.

M. Servant, vice-président de la CRA Nouvelle Aquitaine précise que le travail sur les couverts est technique. Il convient d'avoir les bonnes espèces, les bonnes levées pour travailler sur le captage du carbone et des nitrates. Le changement climatique induit des changements de pratiques. Les dates de couverts sont imposées par l'État ; il convient de s'adapter aux conditions climatiques.

Présentation DDTM sur la mise en œuvre de la gestion conjoncturelle pour la campagne 2019

Il est demandé dans combien d'années la station de Prignac pourra devenir un indicateur de gestion.

M. Olivo, EPMP, signale que 2 indicateurs supplémentaires, plus représentatifs sont prévus en juin 2019 sur le bassin du Curé. Les indicateurs actuels sont en amont, il s'agit d'en installer plus en aval du bassin. Un suivi des sources de bordure a été également fait.

M. Olivo répond que les niveaux d'objectifs du piézomètre de Saint-Georges sont mal calés. Ils seront utilisés dans quelques années. Il précise que la plupart des prélèvements sont situés en aval du bassin. Sur le SIEMP, il précise que l'EPMP récupère les données produites par les partenaires. Dans le cas précis évoqué, il s'agit de données produites par l'IIBSN.

M. Josse, IIBSN, précise qu'une restructuration de la base de données est en cours et que celles-ci seront disponibles en mars.

Monsieur le Préfet demande à l'EPMP une note de cadrage sur la mise en place des nouveaux indicateurs avec le calendrier prévisionnel. Une réunion devrait se tenir sur le sujet.

M. Demarq, SOS Rivières, demande pourquoi il n'y a pas d'indicateur en aval de la Boutonne, au niveau de Saint-Jean d'Angély.

Monsieur le Préfet renvoie sur le projet de territoire.

Présentation EPMP : PAR 2019-2020

La présentation de M. Olivo n'appelle pas de remarques particulières.

Présentation OUGC Saintonge : PAR 2019-2020

Valentin Pommier, OUGC Saintonge, présente le PAR ainsi que l'étude en cours conduite par le bureau ERM qui devra permettre d'affiner les zones à enjeux pour améliorer la construction des PAR, dans les années à venir. Un rapprochement est également prévu avec l'OUGC COGEST'EAU pour étudier la mise en place d'un modèle permettant de mieux appréhender l'impact des prélèvements et d'ajuster les mesures de gestion, en cohérence.

M. Roblin, ASAHRA, interroge sur l'absence des volumes de l'ASAHRA.

Il est répondu qu'ils sont inclus dans le bassin Charente aval.

Présentation DDTM mares de tonne

L'arrêté est repris depuis 2010.

M. Roblin précise qu'il y a un problème de débit instantané de prélèvement, lors du remplissage des mares de tonne. Il faudrait lisser les prélèvements dans le temps. Le volume est supportable, mais le président de marais est obligé de faire la police, car les fossés se vident.

L'UNIMA précise qu'en effet, si tout le monde prélève en même temps, hydrauliquement cela ne passe pas.

Mme Bonacina précise que c'est prévu dans l'arrêté. Un comité de suivi se réunit afin d'examiner la faisabilité du remplissage. Il convient de se caler avec les gestionnaires et l'UNIMA. Les années sèches, le remplissage peut se faire par "tour d'eau".

M. Gilardeau, Union des Marais de Brouage, précise qu'il y a une grande concertation sur les marais sud. En 2017, cela s'est bien passé. En 2018, il y a eu des à-coups.

Monsieur le Préfet propose que les acteurs se mettent en relation avec l'UNIMA et la DDTM pour étudier les modalités de "lissage" des prélèvements.

M. MERY, Fédération des Chasseurs souligne qu'il y a juste 10 jours disponibles pour remplir. Si le remplissage était prévu plus tôt, au 10/08 cela serait plus simple, même s'il y a concurrence avec l'irrigation.

M. Picaud, NE17, demande s'il va y avoir une autorisation pour la fédération des chasseurs, afin d'encadrer les prélèvements dans les marais, destinés au remplissage des mares de tonne.

M. MERY, Fédération des Chasseurs, indique que le dossier sera déposé courant mars 2019.

M. Chaboisseau, ASA Saintonge centre, s'interroge sur les forages dans le captif et attend la mise aux normes.

Mme Bonacina, rappelle la démarche et indique que les irrigants ont été destinataires de courriers leur exposant si leur ouvrage était dans le captif ou pas et leur rappelant les obligations de mises aux normes. Une réunion technico-financière doit être organisée sur le sujet pour les suites à donner.

M. Lépine, Syndicat des eaux, évoque la problématique du financement de la remise en état de ces forages.

Monsieur le Préfet propose qu'une réunion soit spécifiquement programmée sur le thème du captif.

M. Demarq, SOS Rivières, regrette que ce soit de l'argent public qui serve à remettre aux normes des forages pour l'irrigation agricole.

Au vu de la situation de la ressource, M. le Préfet propose un prochain CQE en juin, remercie les participants et clôt la séance à 11h30.

Le Préfet,



Fabrice RIGOULET-ROZE

N.B.- Les présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-comites-quantitatifs-de-l-eau>

